



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Suspension de la procédure de faillite

**Date de publication:** SHAB 31.08.2023

**Publications supplémentaires:** KABGE 31.08.2023

**Visible par le public jusqu'au:** 31.08.2028

**Numéro de publication:** KK03-0000045156

**Entité de publication**

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, 1211 Genève 6

## Suspension de la procédure de faillite Immobat VS SA

**Débiteurs:**

Immobat VS SA  
CHE-334.813.586  
route des Jeunes 9  
1227 Les Acacias

**Date de l'ouverture de la faillite :** 21.03.2022

**Date de suspension:** 28.08.2023

**Montant de l'avance de frais:** CHF 5'000.00

**Remarques juridiques:**

La faillite est clôturée, faute d'actifs, si, dans le délai indiqué, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée, si la garantie s'avère insuffisante.  
Publication selon les art. 230 et 230a LP.

**Délai :** 10 jours

**Fin du délai:** 10.09.2023

**Point de contact:**

Office des faillites de l'Etat Genève, Route de Chêne 54, P.O.B. 1211 Genève 6

**Remarques:**

Pour tout renseignement:  
Groupe 5 + 41 22 3888905  
F20220395

But : exploitation d'une entreprise générale de la construction active notamment dans la maçonnerie/pierre naturelle/aménagement extérieur; restauration d'anciens ouvrages,

commerce de tous matériaux en lien avec la construction, comme l'importation, la vente et la pose notamment; réalisation de toutes opérations immobilières au sens le plus large telles que la promotion, le développement, la construction, la gestion, l'achat ou la vente d'objets immobiliers et toutes opérations de courtage immobilier ou de publicité en relation avec des objets immobiliers et leurs accessoires, à l'exclusion de toutes opérations soumise à la LFAIE; la société peut accorder des prêts aux actionnaires ou à des tiers, se porteur caution d'emprunts souscrits par les actionnaires ou des tiers, garantir ces emprunts par l'émission ou le nantissement de titres hypothécaires ou par la souscription de tout autre engagement financier, mettre ses biens en gage pour garantir toute créance (cf. statuts pour but complet)